

La Grande Traversée du Jura à vélo - GTJ Vélo

Champagnole Nozeroy Jura - Foncine-le-Haut



Cyclistes dans les Hautes-Combes (© Jura Tourisme)



Au cœur des Montagnes du Jura, sur 3 départements (le Doubs, le Jura et l'Ain), les Grandes Traversées du Jura (GTJ) se déclinent en toutes saisons, en 7 parcours pour 7 pratiques différentes. En raquette, en ski de fond et en ski de randonnée, l'hiver, et en randonnée pédestre, équestre, VTT et vélo au retour des beaux jours.

Infos pratiques

Pratique : Cyclisme - vélo de route

Durée : 8 jours

Longueur : 373.7 km

Dénivelé positif : 7441 m

Type : Itinérance

Thèmes : Histoire et patrimoine, Naturel

Itinéraire

Départ : Mandeuve

Arrivée : Culoz

Balisage :  Grandes itinérances

Communes : 1. Foncine-le-Haut

2. Foncine-le-Bas

3. Fort-du-Plasne

4. Lac-des-Rouges-Truites

5. Saint-Laurent-en-Grandvaux

6. Grande-Rivière-Château

7. Nanchez

8. Hauts de Bienne

9. Morbier

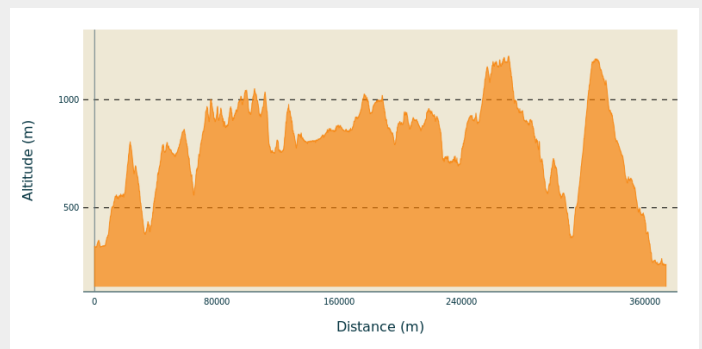
10. Longchaumois

11. Saint-Claude

12. Lamoura

13. Lajoux

Profil altimétrique



Altitude min 235 m Altitude max 1201 m

La GTJ à vélo c'est 375 km, adapté au vélo à assistance électrique, entre Montbéliard et Culoz proposant quelques variantes pour les amateurs de cols (Grand Colombier). Elle traverse le département du Jura entre Foncine-le-Haut et Lajoux sur un peu plus de 80 km, pour un dénivelé positif de 1 500 mètres.

Au cœur du Parc naturel régional du Haut-Jura, l'itinéraire traverse de nombreux sites incontournables comme la Haute Vallée de la Saine à Foncine-le-Haut, le lac de l'Abbaye sur le plateau du Grandvaux, Morez, la capitale de la lunette ou encore Lamoura et son lac sur la Station des Rousses.

Sur votre chemin...



Passerelle de Doubs (A)

Le théâtre Bernard Blier (C)

Chapelle des Annonciades (E)

La gare (G)

La brasserie La Poste (I)

L' église Saint-Bénigne (K)

Le Doubs et la Loue (M)

Les casernes Marguet (B)

La porte Saint-Pierre (D)

Place d'Arçon (F)

Le collège Philippe Grenier (H)

Pontarlier (J)

L'ancien auditoire (L)

L'hôpital Saint-Étienne (N)

Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Montbéliard, prendre la direction de Mandeuve en traversant Audincourt puis Valentigney

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétrás est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentue, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaine du Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**

135, rue de Genève

01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65

E-mail : contact@rnn-hautechainedujura.fr

Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr>

Accueillant au fil des saisons à la fois promeneurs, professionnels (alpagistes, forestiers, etc.) et naturalistes, cette Réserve est un territoire accessible où de nombreux usages cohabitent. Pour assurer la pérennité de cet espace sensible et des pratiques qui s'y déroulent, il convient de respecter la réglementation en vigueur :

Sont interdits :

- **les chiens même tenus en laisse,**
- **la cueillette des fleurs et la collecte de fossiles ou et de minéraux,**
- **le feu,**
- **l'usage d'instrument sonore,**
- **l'abandon de déchets,**
- **le camping.** Toutefois le bivouac, sans abri (sauf en cas de nécessité absolue : conditions météorologiques et sécurité de la personne notamment), pendant les créneaux horaires de 19h00 le soir à 9h00 le matin, pour une seule et unique nuitée par site, à une distance maximale de vingt mètres des sentiers balisés autorisés, en dehors des alpages occupés par le bétail, est toléré.

L'ensemble de la réglementation est consultable ici :

<https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

Par ailleurs, sept Zones de quiétude de la faune sauvage, actives du 15 décembre au 30 juin (exception faite de la ZQFS des Platières, active du 15 décembre au 15 mai), interdisent de sortir des sentiers de randonnée balisés spécifiquement pour cette période de l'année.

APPB Forêt Du Paradis

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800137 - FORÊT DU PARADIS

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces concernées, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Forêt Du Paradis sur la commune de FONCINE-LE-BAS, FONCINE-LE-HAUT, LES CHALESMES, LES PLANCHES-EN-MONTAGNE;

Dans ce périmètre, est interdit :

- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Zone de quiétude de la faune sauvage Les Brûlats

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**

135, rue de Genève

01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65

E-mail : contact@rnn-hautechainedujura.fr

Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

Zone de quiétude de la faune sauvage dans la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura.

Du 15 décembre au 30 juin, il est interdit de sortir des sentiers de randonnée spécifiquement balisés pour cette période, et quelque soit la pratique de la randonnée : à pied, en raquettes à neige ou à ski.
Vous pouvez télécharger l'arrêté préfectoral en cliquant [ici](#).

Ensemble contribuons à la protection de la nature.

(Le non-respect de cette réglementation est soumis à des peines judiciaires pouvant aller jusqu'à 450€.)

APPB Corniches calcaires - Falaises Du Mont

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de Rivotte sur la commune de MONTÉCHEROUX et de SAINT-HIPPOLYTE.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - Mont du Fer à Cheval

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté
Mail : franche-comte@lpo.fr
Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Mont du Fer à Cheval sur la commune de La Cluse-et-Mijoux.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - Falaise de la Fauconnière

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté
Mail : franche-comte@lpo.fr
Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la falaise de la Fauconnière sur la commune de La Cluse-et-Mijoux.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB Corniches calcaires - Château De La Roche

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Château De La Roche sur la commune de CHAMESOL.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - Défilé d'Entre Roches

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harlebièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Défilé d'Entre Roches sur la commune de Ville-du-Pont.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - SOUS LE FOURG

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harlebièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de Sous le Fourg sur la commune de Haut-de-Bienne.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB Corniches calcaires - Le Cul De Sac

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur Le Cul De Sac sur la commune de MONTANDON.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

Sur votre chemin...



Passerelle de Doubs (A)

Le Doubs est une rivière française et suisse traversant 3 départements de la région Bourgogne-Franche-Comté : le Doubs auquel il a donné son nom, le Jura et la Saône-et Loire, ainsi que les cantons suisses de Neuchâtel et du Jura. C'est le principal affluent de la Saône et par conséquent un sous affluent du Rhône.

Sa longueur totale est de 453 km dont 30 km sur le territoire suisse et 43 km sur de son tracé fait office de frontière entre les deux Etats. Il constitue le dixième cours d'eau français par sa longueur.

Il prend sa source dans une cavité du massif du Jura située sur la commune française de Mouthe à 945 m d'altitude et s'écoule d'abord principalement vers le nord-est et se jette dans la Saône à Verdun-sur-le-Doubs, à 175 m d'altitude.

Pour le plus grand plaisir des pêcheurs, c'est une rivière à truites et à ombres. Il traverse le lac de Saint-Point.

Cette rivière a non seulement donné son nom au département mais aussi à ce village tout proche de Pontarlier : Doubs.

Il faut se rappeler que cette rivière est citée par César : « Dubis ». On explique généralement ce mot par une racine celtique signifiant « noir ». Ce serait donc la « rivière noire » (extrait des Noms des lieux de Franche-Comté).

Photo : Archives de Doubs

La passerelle du moulin, créée récemment pour les piétons et cyclistes, nous rappelle qu'il se trouvait en ce lieu une usine utilisant la force de l'eau et en particulier une scierie.

Crédit photo : CCGP

Les casernes Marguet (B)



Les casernes, construites avec une part de la somme allouée par Louis XV pour la reconstruction de Pontarlier après l'incendie de 1736, pouvait abriter jusqu'à 200 hommes et autant de chevaux. Les deux bâtiments en "L" étaient reliés par une porte monumentale, mais la municipalité refusa de fermer la place de l'autre côté, celle-ci fut donc à la fois place d'armes et place publique. En 1922, la porte disparut également, afin de faciliter la circulation. (PNRHJ - Un tour en ville)

Crédit photo : Illustration de François Pageaut

Le théâtre Bernard Blier (C)



À sa création, au début du XX^{ème} siècle, le théâtre est une salle des fêtes que l'on bâtit au-dessus des halles de Pontarlier. Leur évocation rappelle les foires très importantes qui se tiennent en ville depuis le XIII^{ème} siècle. Au XIV^{ème} siècle, elles sont en plein essor, alors que le col de Jougne (à 15 km au sud) est devenu un point de passage de la voie commerciale reliant la mer du Nord et la Méditerranée. (PNRHJ - Un tour en ville)

Crédit photo : PNRHJ - F. Jeanparis

La porte Saint-Pierre (D)



Construite en 1771 sur les plans du chevalier d'Arçon, en remplacement de celle qui traversait les remparts, la porte Saint-Pierre est aujourd'hui un des emblèmes de Pontarlier. Refaite au XIX^{ème} siècle, elle a conservé son style classique et figure à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Avec ses lignes rappelant un arc-de-triomphe, elle semble couronner la rue de la République et marque un passage symbolique entre les quartiers contemporains et le centre historique. (PNRHJ - Un tour en ville)

Crédit photo : PNRHJ / F. Jeanparis

Chapelle des Annonciades (E)



La congrégation des Annonciades Célestes de Pontarlier est établie en 1609 par six jeunes pontissaliennes. On peut encore admirer la porte de style baroque, oeuvre du sculpteur Joseph Guyon, qui ornait le couvent. Son portail, classé aux monuments historiques, est achevé en 1715 sur les plans de Nicolas Callier, architecte et entrepreneur bisontin, puis il est partiellement remanié au XIX^{ème} siècle. (PNRHJ - Un tour en ville)

Crédit photo : Illustration de François Pageaut



Place d'Arçon (F)

Au coeur du centre historique, on trouve sur le vaste dégagement de la place d'Arçon l'hôtel de ville et le musée de Pontarlier. Le premier a été achevé en 1838 et abritait, à l'origine, un marché couvert en son rez-de-chaussée. Quant au musée, il se trouve dans l'une des plus vieilles demeures de la ville, regroupant en réalité trois maisons dont la plus ancienne date du XV^{ème} siècle. (PNRHJ - Un tour en ville)

Crédit photo : Illustration de François Pageaut



La gare (G)

La création de la gare est liée à l'ouverture de la ligne franco-suisse, qui constituait un atout important pour le développement du territoire, alors que le réseau routier n'était encore que peu exploitable. C'est pourquoi, entre Dole et Besançon, la lutte fut âpre pour se voir attribuer la tête de ligne. C'est finalement la jurassienne qui l'emporte et l'on inaugure, en 1860, le premier tronçon Neuchâtel - Pontarlier. (PNRHJ - Un tour en ville)

Crédit photo : Illustration de François Pageaut



Le collège Philippe Grenier (H)

Philippe Grenier, natif de Pontarlier, vécut de 1865 à 1944. Il demeure dans la mémoire locale pour avoir été le médecin des pauvres, mais aussi en tant que premier député de France de confession musulmane, élu à la Chambre en 1896. Philippe Grenier devint ainsi musulman en pays catholique, prônant la non-consommation d'alcool au royaume de l'absinthe et cependant respecté pour son intégrité et son dévouement envers les plus démunis. (PNRHJ - Un tour en ville)

Crédit photo : Illustration de François Pageaut



La brasserie La Poste (I)

Autrefois relais de diligence, d'où son nom, la brasserie La Poste a obtenu le label Patrimoine du XX^{ème} siècle pour sa salle de style Art Déco. Elle est également célèbre pour avoir accueilli le tournage du Septième Juré avec Bernard Blier et celui des Granges brûlées avec Simone Signoret et Alain Delon. (PNRH - Un tour en ville)

Crédit photo : Illustration de François Pageaut



Pontarlier (J)

L'histoire de Pontarlier a été créée par sa situation géographique avantageuse : point de passage au Moyen-Âge entre la mer du Nord et la Méditerranée, elle bénéficie du transit commercial mais pâtit des invasions militaires. Riche de forêts et de minerai de fer, la ville se construit sur l'agriculture et l'artisanat. Sa situation frontalière a permis la circulation constante de biens, de personnes, de savoirs-faire, de capitaux. L'ouverture des distilleries d'absinthe, parfois en collaboration avec la Suisse, a créé une période de prospérité importante pour le développement et l'identité culturelle de la ville. (PNRHJ - Un tour en ville)

Crédit photo : PNRHJ - F.Jeanparis



L' église Saint-Bénigne (K)

Reconstruite à plusieurs reprises, après la prise de la ville par Bernard de Saxe Weimar, puis à la suite de deux incendies, l'église Saint-Bénigne est difficile à dater, toutefois un document atteste de son existence à partir du XII^{ème} siècle. À l'intérieur, l'église comporte de nombreux vitraux et sculptures remarquables. (PNRHJ - Un tour en ville)

Crédit photo : Illustration de François Pageaut



L'ancien auditoire (L)

La maison Druhen-Vandel fut office de Palais de Justice, on disait alors auditoire, et de prison, de 1743 à 1867. C'est là que Mirabeau fut jugé pour "séduction, rapt et adultère" et qu'il fut acquitté à la suite de sa propre plaidoirie. Quant au bâtiment, construit sur les plans de Louis Girod, il est réparti autour d'une cour intérieure habillée d'une tourelle et représente un bel ensemble architectural typique de son époque. (PNRHJ - Un tour en ville)

Crédit photo : F.JEANPARIS



Le Doubs et la Loue (M)

En 1901, l'usine Pernod, la plus grande distillerie d'absinthe de la ville, fut frappée par un incendie. Les réserves d'alcool risquant de provoquer une explosion, un employé pris la décision de vider les cuves dans le Doubs. On raconte que les habitants, festifs, buvaient à même l'eau de la rivière. Mais cet événement permit une découverte hydrologique : la première coloration de l'histoire. On découvrit que la rivière de la Loue était une résurgence du Doubs, ses eaux ayant pris la même couleur trouble et une odeur anisée.

Crédit photo : PNRHJ - F. Jeanparis



L'hôpital Saint-Étienne (N)

Fondé et financé par les religieuses au XII^{ème} siècle, l'hôpital de Saint-Joseph est partiellement détruit au cours de la Guerre de Dix Ans. L'intérêt patrimonial de l'hôpital n'est pas qu'historique, il réside également dans la singularité de ses deux chapelles, l'une baroque, l'autre byzantine, et dans sa très belle apothicaire. (PNRHJ - Un tour en ville)

Crédit photo : Illustration de François Pageaut